



ENSEMBLE,
CONSTRUISONS
VOTRE
RETRAITE.

Novelvy^{retraite}
Les experts en droits de retraite

QUAND ? COMMENT ? COMBIEN ?

Novelvy Retraite optimise vos droits de retraite

Novelvy Retraite vous conseille sur les opportunités à saisir quelle que soit votre situation professionnelle

L'analyse préalable de votre carrière et de vos droits acquis permet d'identifier les éventuelles anomalies à corriger et la meilleure stratégie à mettre en œuvre pour l'obtention de vos retraites.

Un **Bilan Retraite sur mesure** permet de bien comprendre sa situation et de faire l'inventaire de vos options et de leur rentabilité : mise en place d'une retraite progressive, rachat de trimestres, cumul emploi-retraite ou changement de statut...

Autant d'opportunités évaluées et comparées par nos experts en droits de retraite : **chaque parcours est unique, nos conseils aussi.**

Véritable outil décisionnel et d'optimisation, le bilan retraite permet de bien comprendre votre situation retraite et ainsi de choisir la meilleure stratégie en fonction de vos objectifs, guidés par les conseils de véritables experts.

La certitude de faire valoir tous vos droits

Des estimations et des conseils personnalisés

Des pensions optimisées en fonction de vos projets

5 bonnes raisons de confier votre dossier retraite aux experts de Novelvy Retraite.

Gain de temps et sérénité garantis

La délégation de démarches fastidieuses

80%

DES FRANÇAIS DÉCLARENT ÊTRE MAL INFORMÉS SUR LEURS DROITS À LA RETRAITE

Pourtant, vos pensions de retraite vont constituer le premier socle de vos revenus pendant, en moyenne, 25 ans !

Novelvy Retraite est une société d'expertise retraite créée il y a plus de 30 ans dont les 20 experts polyvalents connaissent parfaitement les règles et dispositifs en matière de retraite.

Cabinet de conseil 100 % indépendant, le cœur de notre activité est la **réalisation de bilans retraite personnalisés**.

Nous vous invitons à nous contacter au 01 41 37 98 20 ou à l'aide du coupon réponse pour convenir d'un premier **entretien sans engagement** avec un conseiller retraite. L'occasion d'analyser votre situation, de répondre à vos questions et de préciser la mission que nous pourrions réaliser pour vous.

Pour plus d'information sur nos services, n'hésitez pas à consulter notre site internet **www.novelvyretraite.fr**.



LE CAS CONCRET de Michel, 58 ans chef d'entreprise

Gérant majoritaire de SARL, il n'a pas encore décidé quand il cessera ses activités.

Le bilan retraite établi par Novelvy Retraite met en évidence des périodes lacunaires : une année de salariat et trois années en contrat local en Angleterre sont absentes du relevé de l'Assurance Retraite. Novelvy Retraite fait rectifier ses droits et lui conseille de racheter 8 trimestres.

Le scénario optimum dans son cas est, en effet, de demander ses retraites dès 62 ans grâce au rachat de 4 trimestres pour années d'études et de 4 trimestres pour années incomplètes à la Cipav.

Nous lui avons alors conseillé de poursuivre ses activités en transformant sa société en une SAS dont il percevra essentiellement des dividendes.

« Présentation très claire, explications parfaites, ma conseillère était remarquable de clarté, de pédagogie et de proactivité. »

Novelvy^{retraite}

Les experts en droits de retraite

Contactez-nous : 01 41 37 98 20 / contact@novelvy.com

STRATÉGIE RETRAITE



RETRAITE VOS QUESTIONS

Comment être sûr de la prise en compte de tous mes droits ?

Quel sera le montant de ma pension et à quel âge pourrais-je partir en retraite ?

En cas d'erreurs dans mes relevés, comment les faire corriger ?

Quelles sont les démarches à effectuer au moment du départ en retraite ?

Comment sont prises en compte les périodes de chômage ou d'expatriation ?

NOS PRESTATIONS

LE BILAN RETRAITE

Vérification et validation de vos droits générés lors de votre parcours professionnel et personnel.

Conseils sur la date optimale de départ selon votre situation et vos projets.

LA LIQUIDATION RETRAITE

Vous mandatez Novelvy Retraite au moment de demander vos retraites.

Votre conseiller prend alors en charge toutes les démarches administratives et les vérifications associées.



Novel^{retraite}
Les experts en droits de retraite

Emlyon forever UniAgro - 2019

**OPTIMISEZ VOTRE RETRAITE:
anticipez les réformes à
venir**

NOVELVY RETRAITE

Qui sommes-nous ?

Conseil, gestion et stratégie en droits de retraite



12 000 CLIENTS :
une croissance
annuelle supérieure à
20 % depuis 2012



5 CONTINENTS :
des missions
réalisées tant en
France qu'à
l'étranger



+ DE 30
collaborateurs

À 62 ANS, VOTRE
ESPÉRANCE DE VIE
À LA RETRAITE PEUT
REPRÉSENTER JUSQU'À
UN TIERS DE VOTRE
EXISTENCE

+ 25 ANNÉES
DE REVENUS
EN PERSPECTIVE





SOMMAIRE

1

Vos questions sur la retraite

2

Aujourd'hui, demain...

Le système de retraite en France

3

Retraite en vue : vos options

Novelvy Retraite



CHAPITRE 1

VOS QUESTIONS SUR LA RETRAITE

QUAND, COMBIEN, COMMENT ?

À quel âge aurai-je droit à mes retraites et quels en seront les montants ?

Racheter des points, est-ce intéressant ?

Pourrai-je percevoir mes retraites et continuer à travailler ?

Quelle sera la **date optimale de liquidation** de mes droits dans mon cas ?

Que touchera mon épouse en cas de décès ?

Et demain avec la réforme ?

VOS RETRAITES

Un monde qui bouge

Rappel des changements intervenus depuis 2009

- › 2009 : Libéralisation du cumul emploi-retraite
- › 2010 : Retraite à 62 ans
- › 2015 : Accord Agirc-Arrco
- › 1^{er} juillet 2017 : LURA (liquidation unique des régimes alignés)
- › 2018-2023 : Eclatement de la CIPAV

- › Et demain ? : Réforme des retraites





CHAPITRE 2

AUJOURD'HUI, DEMAIN

le système de retraite
en France

AUJOURD'HUI - 42 RÉGIMES

Un « millefeuille », reflet de la mise en place progressive de régimes professionnels

QUI ?

-  Salariés de l'agriculture
-  Salariés de l'industrie, du commerce et des services
-  Agents non titulaires de l'état
-  Artisans, commerçants, industriels & professions libérales non réglementées
-  Professions libérales réglementées
-  Avocats
-  Exploitants agricoles
-  Fonctionnaires civils et militaires
-  Agents de la fonction publique territoriale et hospitalière
-  Autres (ouvriers de l'État, RATP, SNCF, Banque de France)

RETRAITE DE BASE

MSA

CNAV

SSI -ex RSI 1^{er} janvier 2018

CNAV PL

CNBF

MSA

Service retraite de l'État

CNRACL

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

AGIRC - ARRCO 1^{er} janvier 2019

IRCANTEC

RCI

CARMF, CAVP, CARCDSF, CARPIMKO, CARPV
CAVEC, CRN, CAVOM, CAVAMAC, CIPAV

CNBF

MSA

RAFP

Régimes spéciaux

DEMAIN - SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE

QUI ?



Salariés



Fonctionnaires



Non salariés

RÉGIME UNIVERSEL

RÉGIME PAR RÉPARTITION À POINTS :

1 € COTISÉ DONNE LES MÊMES DROITS

- Les indépendants pourront continuer à cotiser moins
- L'assiette maximale de cotisation est plafonnée à 120 k € (3 Pass)

ÂGE DE DÉPART MAINTENU À 62 ANS

Conditions d'âge différentes en fonction des caractéristiques des métiers

ÂGE D'ÉQUILIBRE À 64 ANS ÉVOQUÉ

- Pour la génération de 1963
- Amené à évoluer en fonction de l'espérance de vie

1 € COTISÉ DONNERA LES MÊMES DROITS

DROITS “DONNÉS” PAR LES RÉGIMES À POINTS

Profession	2025	2019	2018	2017	2016	2012
Salarié (privé)	4,95 %	5,81 %	5,99 %	6,18 %	6,56 %	6,57 %
Agent		7,75 %	7,75 %	7,82 %	7,97 %	9,61 %
Commerçant		6,80 %	6,80 %	6,80 %	6,80 %	7,20 %
Avocat		9,66 %	9,89 %	10,12 %	10,36 %	11,29 %
Expert-comptable		8,71 %	8,75 %	8,75 %	8,85 %	10,19 %
Consultant		7,00 %	7,20 %	7,42 %	7,80 %	9,61 %
Médecin		4,96 %	5,01 %	5,13 %	6,05 %	7,13 %
Assureur		3,89 %	3,89 %	3,53 %	3,53 %	4,00 %
Dentiste		5,80%	5,80%			

CALENDRIER DE LA PROCHAINE RÉFORME

L'APPLICATION
DE LA RÉFORME
NE SE FERA QU'A
PARTIR DE 2025...

CERTAINES CAISSES
METTRONT PLUS
DE 10 ANS POUR
EFFECTUER
LA TRANSITION

J.P Delevoye, interview
du 31 mai 2018 pour Le Parisien

DÉFINITION
DES ORIENTATIONS

PRÉSENTATION

PROJET
DE LOI

PRÉPARATION EN VUE DE
LA MISE EN APPLICATION

Mai
2018

Déc.
2018

2019

2020

2025

Concertation
avec les syndicats

18 juillet : rapport
et préconisations

Parlement

La date d'approbation
de le Loi décidera de
la date d'entrée en
vigueur

Consultation citoyenne

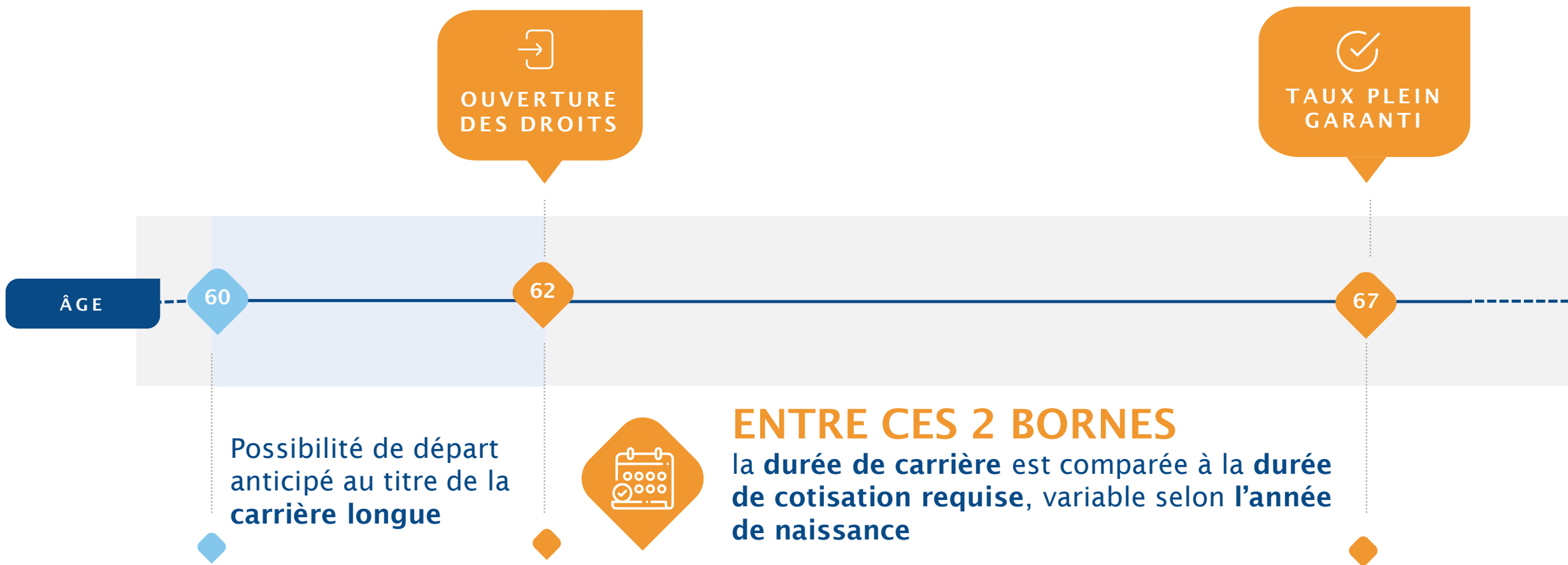
26 août : nouvelle
concertation

Vote

Délai de 5 ans de
préparation pour les
assurés concernés

DEUX NOTIONS IMPORTANTES

Âge d'ouverture des droits & taux plein



Possibilité de départ anticipé au titre de la **carrière longue**

ENTRE CES 2 BORNES

la **durée de carrière** est comparée à la **durée de cotisation requise**, variable selon l'**année de naissance**

DURÉE DE COTISATION REQUISE POUR LE TAUX PLEIN

Année de naissance	Durée de cotisation requise	Année de naissance	Durée de cotisation requise
Avant 1951	160 à 162 trimestres	1958-1960	167 trimestres
1951	163 trimestres	1961-1963	168 trimestres
1952	164 trimestres	1964-1966	169 trimestres
1953-1954	165 trimestres	1967-1969	170 trimestres
1955-1957	166 trimestres	1970-1972	171 trimestres
À partir de 1973			172 trimestres

CALCUL DE LA RETRAITE DE BASE

Hors profession libérale

RETRAITE DE BASE MAXIMUM

17 748 € brut/an
(1 344 € net/mois)

POUR UNE CARRIÈRE
COMPLÈTE COTISÉE
AU PLAFOND DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE
EN FRANCE

Taux de liquidation

Taux maximum : 50 %

Déterminé selon la durée de carrière
trimestres à l'étranger compris si convention
Abattement maximum pour 20 trimestres

Durée d'Assurance Cotisée :

DA COTISÉE

SAM

×

TAUX

×

DA EXIGÉE

SAM : Salaire Annuel Moyen

Calculé à partir des 25 meilleures années

Salaire de référence (au mieux 35 496 € en 2019)

Durée d'Assurance Exigée :

Selon l'année de naissance

CALCUL DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À POINTS

RETRAITE



TOTAL
des points



VALEUR
du point



COEFFICIENT
permanent ou
temporaire

1^{er} novembre 2019
1, 2714 €

Fusion Agirc-Arrco 1^{er} janvier 2019
1 point Arrco = 1 point Agirc-Arrco
1 point Agirc x 0,34779 = 1 point Agirc-Arrco

Avec 0,34779 = 0,4378 / 1,2588

**Minoration permanente en cas de
carrière incomplète**

Bonus ou Malus selon la date de retraite
choisie par l'assuré ayant droit à une
retraite au taux plein

APPLICATION DE LA RÉFORME

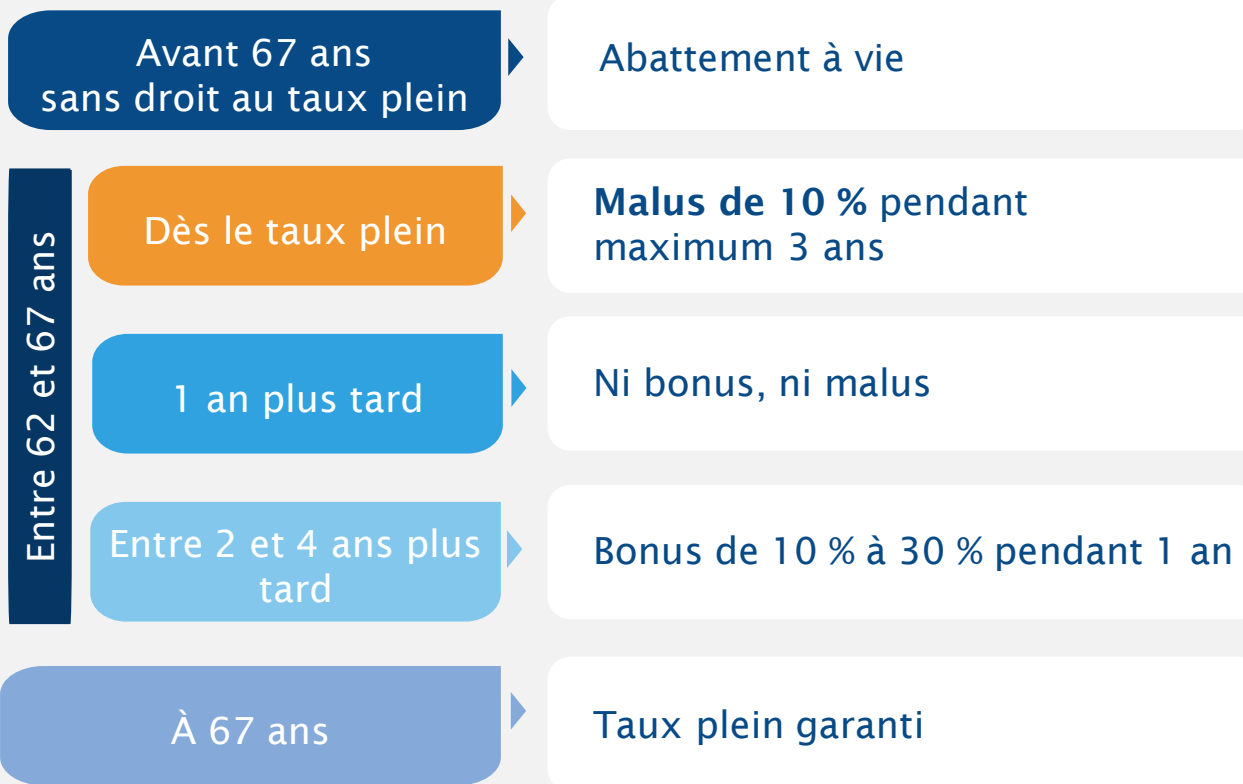
sur les départs en retraite depuis le 1^{er} janvier 2019

CONVERSION DES DROITS ACQUIS au 31 décembre 2018

DANS CERTAINS CAS, DISPOSITIF DE BONUS/MALUS TEMPORAIRE APPLIQUÉ À CES RETRAITES

1^{ER} JANVIER : FUSION AGIRC - ARRCO

Vous demandez vos retraites Agirc-Arcco





INCIDENCE DE LA SITUATION FAMILIALE

RÉGIMES DE BASES

Pour les femmes

Majoration de durée d'assurance pour enfants élevés
(jusqu'à 8 trimestres supplémentaires par enfant)

Pour les hommes & les femmes

Majoration de 10 % du montant de la retraite
à partir de 3 enfants

Majoration d'assurance pour enfant handicapé élevé
(8 trimestres) **ou pour congé parental**
(dans la limite de 3 ans)

RÉGIMES AGIRC-ARRCO

Majoration à partir de 3 enfants et plus
mais plafonnée à 2 071€ par an en 2019



RÉVERSION DES RETRAITES

MARIAGE

Le mariage est le seul lien reconnu, dans l'ensemble des régimes

Le remariage du conjoint survivant entraîne le plus souvent la suspension ou la suppression de la réversion

CONDITIONS & MONTANTS

La perception de la réversion est soumise à des conditions d'âge et de ressources (20 862 € en 2019) dans les régimes de base

Les taux de réversion dépendent des régimes

54 % régimes alignés et CNAVPL

60 % pour la plupart des régimes complémentaires

50 % fonction publique et Ircantec

Le versement de la pension de réversion se fait sur demande



EXPATRIATION

En cours et en fin de carrière

DROITS ACQUIS

- Auprès des caisses de retraite françaises
- Auprès des régimes des pays étranger

COTISATION VOLONTAIRE

Aux régimes français sous forme

- d'assurance volontaire en cours de carrière (CFE, CRE-Ircafex, RSI, CIPAV, CNBF)
- de rachat pour années à l'étranger

ACCORD DE SÉCURITÉ SOCIALE

Si le pays d'accueil a signé une convention, la **carrière étrangère** est prise en compte selon les **conventions pour le calcul du taux.**

 Attention à la règle de non cumul des conventions



CHÔMAGE ET DROIT À LA RETRAITE

RÉGIMES DE BASE SÉCURITÉ SOCIALE

- Validation **gratuite** de trimestres sous conditions
- Prise en compte des trimestres pour le **taux et la durée d'assurance** tous régimes confondus

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Attribution de points en tranche A et B (sur la base de l'année précédant la période de chômage) **pour les périodes de chômage indemnisé**

MAINTIEN DE L'INDEMNISATION SOUS CONDITIONS

L'assuré est en **fin de droits**

A atteint l'âge d'ouverture des droits sans pouvoir faire valoir ses droits à **une retraite au taux plein**

VALIDATION SOUS CONDITIONS

De certaines périodes **de chômage non-indemnisé**

The background features several glowing Edison-style light bulbs of various shapes and sizes, hanging from black cords against a dark, textured wall. A white rounded rectangle is centered on the page, containing the chapter title. To the right of the rectangle, there are three overlapping squares in shades of blue and orange. A thin blue vertical line runs through the center of the page, passing through the white box.

CHAPITRE 3

VOS OPTIONS

COMMENT ?

En fonction de votre projet de vie :

- Arrêter vos activités professionnelles dès qu'il est possible de faire valoir vos droits à la retraite

ou

- Travailler bien au-delà de la date où il est possible de faire valoir vos droits à la retraite

Vos options ?





VOS OPTIONS

En cours de carrière

Création d'entreprise :

- salarié ou
- indépendant ?

Consultants :

- rester Cipav ou
- opter pour le RSI ?

Racheter des trimestres

Cotiser de façon volontaire

AFFILIÉS CIPAV

Option de transfert vers la SSI avant 2024

QUI ?



Salariés de l'agriculture



Salariés de l'industrie,
du commerce et des services



Artisans, commerçants, industriels
& professions libérales non réglementées



Professions libérales réglementées

RETRAITE DE BASE

MSA

CNAV

SSI -ex RSI

CNAV PL

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

AGIRC - ARRCO

RCI

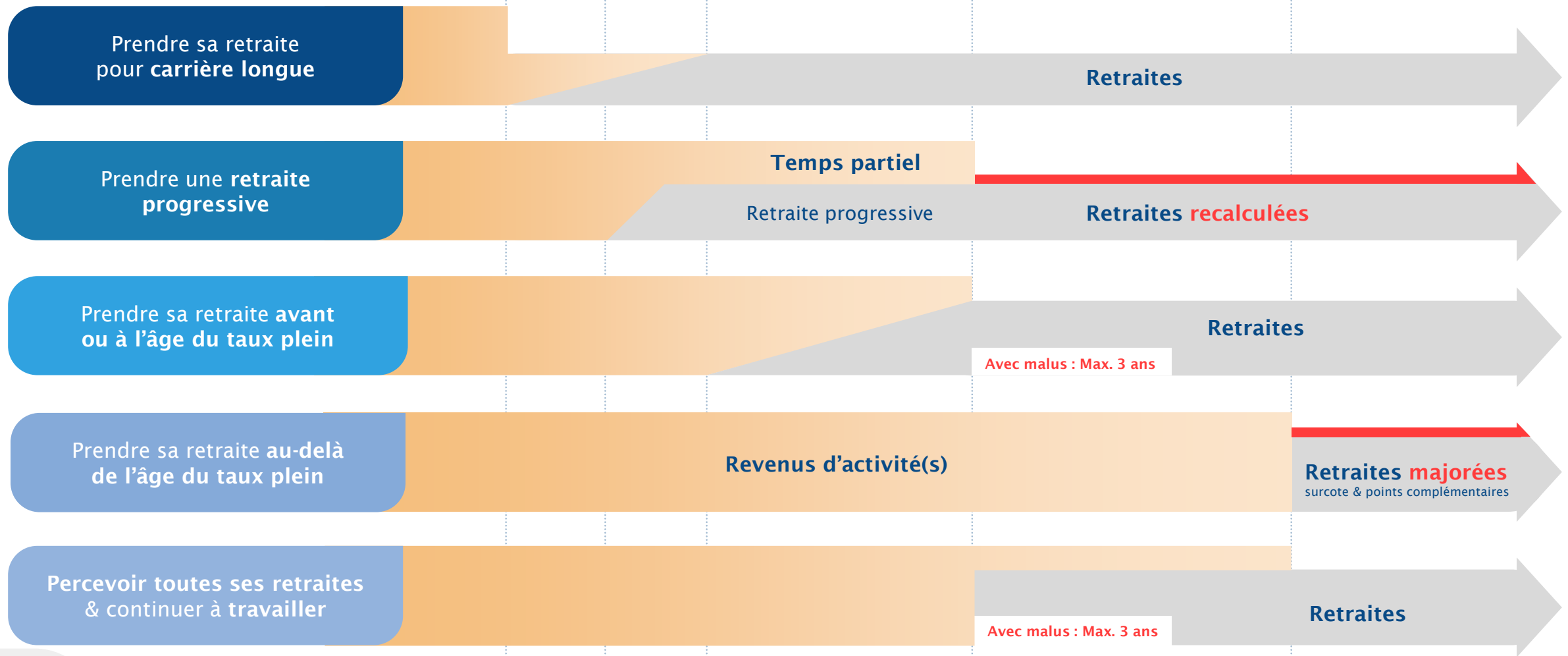
CARMF, CAVP, CARCDSE, CARPIMKO, CARPV,
CAVEC, CRN, CAVOM, CAVAMAG, CIPAV

Une option à étudier

pour les ex-salariés qui ont cotisé moins de 25 ans auprès
de la CNAV et cotisent aujourd'hui auprès de la Cipav

LES OPTIONS À L'APPROCHE DE L'ÂGE DE LA RETRAITE

58 ans 60 ans 62 ans Âge du taux plein Fin d'activité



RETRAITE ANTICIPÉE POUR CARRIÈRE LONGUE

Conditions d'éligibilité

Avoir validé 4 ou 5 trimestres avant 20 ans

Justifier des trimestres cotisés requis pour le taux

Trimestres réputés cotisés

4 trimestres maximum au titre du Service National

4 trimestres maximum au titre du chômage

La totalité des trimestres cotisés à l'étranger
(dans le cadre d'une convention)

Attention

Dans ce dispositif, seuls les trimestres effectivement cotisés sont pris en compte, la majoration de durée d'assurance des mères de famille n'est donc pas retenue, ni les rachats de trimestres



VOS OPTIONS

Retraite progressive

Arrêt progressif des activités en vue de la retraite

- › Permet de percevoir une partie de ses retraites
- › Tout en continuant à cotiser et à améliorer ses retraites

Sous conditions

- › Avoir au moins 60 ans
- › Cotiser aux régimes alignés (CNAV, MSA salariés, RSI)
- › Justifier d'une activité partielle
 - Salarié travaillant à temps partiel (hors forfait jour)
 - Indépendant justifiant d'une baisse des revenus annuels N-1 / moyenne des 5 dernières années
- › Avoir validé 150 trimestres tous régimes confondus

 Ce dispositif n'est pas ouvert aux professions libérales



VOS OPTIONS

Cumul emploi-retraite libéralisé

Cumul intégral des retraites et des revenus

- › Sans limitation de ressources
- › Sans délai de carence

Sous conditions :

- › Avoir atteint l'âge d'ouverture des droits
- › Justifier du nombre de trimestres requis pour une retraite au taux plein
- › Avoir liquidé l'ensemble de ses retraites françaises et étrangères

En cas de non respect d'une de ces conditions, le cumul est plafonné

LE RACHAT DE TRIMESTRES

Partir plus tôt et à taux plein

12 TRIMESTRES
MAXIMUM
POUR ANNÉES
D'ÉTUDES
OU ANNÉES
INCOMPLÈTES

BÉNÉFICE DU RACHAT DE TRIMESTRES

Déductible
des revenus imposables
pour les personnes
résidentes fiscales
en France



Effet de levier
sur le montant
de la retraite
complémentaire

La rentabilité du rachat dépend
du niveau des droits acquis pendant la **durée**
de carrière et varie donc pour chaque individu



CHAPITRE 4

**NOVELVY RETRAITE
UNE EXPERTISE
DEPUIS + DE 30 ANS**

NOVELVY RETRAITE

Experts en droits de retraite



Société de services indépendante,
créée en 1986



Un seul métier : assister les assurés dans la gestion de leur dossier de retraite



+ de 30
collaborateurs



Des prestations **sur-mesure**



Une présence **internationale**



Honoraires forfaitaires
définis en début de mission



Certification
Iso 9001
renouvelée
depuis 2011

BILAN RETRAITE

ÉTAPES

- Reconstitution et validation des droits acquis
- Estimation du montant de vos retraites en fonction de différents scénarios futurs
- Analyse des options et de leur intérêt dans votre cas
- Conclusions et préconisations

COMMENT

- Par un diagnostic personnalisé réalisé par des experts indépendants

OBJECTIF

- Que votre dossier retraite devienne clair et compréhensible et que vous puissiez prendre des décisions en toute connaissance de cause

LIQUIDATION DES DROITS ACQUIS DEMANDES DE RETRAITE

OBJECTIFS

Vous assister dans le processus de liquidation de vos retraites françaises et étrangères

Effectuer pour vous l'ensemble des démarches auprès des caisses

Vérifier de façon exhaustive les droits pris en compte

AFIN DE VOUS APPORTER

La certitude de bénéficier du dispositif optimal

Le confort de déléguer l'ensemble des démarches

La sécurité avec l'assurance que tous ses droits seront bien pris en compte

Pascale GAUTHIER

+ 33 1 41 37 98 20

pascale.gauthier@novelvy.com

Rendez-vous gratuit
& sans engagement

